



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DE LA POLICE GÉNÉRALE

Pièces à fournir **pour une première demande de titre de séjour** **étudiant hors VLS TS**

*Art. L 313-7 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
Accord franco-algérien du 27 décembre 1968 modifié
Accord franco-tunisien du 17 mars 1988 modifié*

Tous les documents présentés doivent être rédigés en français
original + 1 photocopie (format A4)

JUSTIFICATIFS RELATIFS A L'ETAT CIVIL :

- **Passeport en cours de validité** revêtu d'un visa de long séjour (original + 1 photocopie des pages relatives à l'état civil et à la durée de validité du passeport, aux cachets d'entrée et au visa) ;
- **Un extrait d'acte de naissance avec filiation** ou un acte de naissance avec filiation traduit en français par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français (original + photocopie) ;
En cas de mariage ou de divorce, si votre nouveau nom ne figure pas sur votre passeport vous devez fournir une copie de l'acte de mariage ou de divorce, ou un certificat d'identité établi par votre consulat ;
- Si vous êtes marié et/ou si vous avez des enfants : copie de la **carte de séjour du conjoint + livret de famille**, copie de l'acte de naissance du ou des enfants.
- **Trois photographies d'identité**, de face, tête nue, de format 3.5cm x 4.5cm, récentes et ressemblantes.

JUSTIFICATIFS D'ENTREE EN FRANCE

- **Visa Long séjour**, d'une durée supérieure à 3 mois portant la mention étudiant ;
- **Ou visa court séjour portant la mention »étudiant- concours« ou « R.313-8-2° »** et **attestation de réussite** à l'examen ou au concours pour lequel ce visa a été délivré ;

JUSTIFICATIFS DE DOMICILE :

- **Si vous avez un domicile personnel** **Facture de gaz ou d'électricité ou de téléphone de moins de 3 mois** (original + 1 photocopie – si échéancier présenter également une attestation de clientèle établie par l'agence de clientèle du fournisseur) ou quittance de loyer de moins de 3 mois ou contrat de location ou titre de propriété s'ils datent de moins de 3 mois accompagnés de l'attestation d'assurance du logement ;
- **Si vous êtes hébergé**: attestation d'hébergement du logeur et copie de sa carte d'identité ou de séjour et de sa dernière quittance de gaz ou d'électricité;
- **Si vous êtes hébergé en foyer ou à l'hôtel** : attestation du responsable ou gérant et facture du dernier mois.

PRESENCE PERSONNELLE OBLIGATOIRE

Prévoir le paiement éventuel de la fraction complémentaire du droit de visa de régularisation de 290€ exigible à la remise du titre, d'un timbre fiscal pour le paiement de la taxe due sur les titres de séjour d'un montant de 58 € et d'un timbre fiscal de 19€ pour l'édition des nouveaux titres de séjour sécurisés.

Pour les ressortissants algériens, se présenter munis de ces timbres

Pièces à fournir *(suite)*

JUSTIFICATIFS DES ETUDES SUIVIES (original plus copie)

- *Attestation d'inscription dans un établissement public ou privé d'enseignement supérieur ou d'enseignement secondaire général ou technique ou dans un établissement de formation professionnelle continue ;*
- *Ou Attestation justifiant que vous bénéficiez d'un programme de l'Union européenne ;*
- *Ou Contrat de formation professionnelle conclu avec un dispensateur de formation (artL920-13 du code du travail).*

JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES:

Vous devez justifier de moyens d'existence de 615 € par mois au minimum si vous n'avez pas de famille à charge en France (sauf si vous êtes boursier ou si vous êtes bénéficiaire d'un programme de l'union européenne : Léonardo Erasmus, jeunesse et service volontaire européen. **Vous devez produire les pièces visées par le consulat de France qui vous a délivré votre visa.**)

A défaut vous devez produire :

- ***Si vous êtes boursier** une attestation de bourse précisant montant, la durée la bourse et la nature des études suivies, établie sur papier à entête de l'organisme attribuant ou gérant la bourse ;*
- ***Si vos ressources sont assurées par un répondant en France :** Une attestation de prise en charge signée par le répondant, indiquant son nom, son adresse, le montant mensuel et la durée de la prise en charge et accompagnée de la photocopie de sa carte d'identité ou de son titre de séjour et d'un justificatif de ressources (fiche de paye, avis d'imposition etc..) ;*
- ***Si vos ressources sont assurées par des fonds en provenance de l'étranger :** chèques voyage, bordereaux de change, attestation de solde bancaire ou tout document prouvant que vous recevez des fonds de l'étranger et précisant leur montant mensuel ;*
- ***Si vous êtes stagiaire aide familiale :** contrat de placement au pair visé par le service de la main d'œuvre étrangère à défaut et dans l'attente la lettre d'engagement de votre famille d'accueil.*

JUSTIFICATIF DE COUVERTURE SOCIALE (pour les étudiants toute nationalité– sauf ressortissants canadiens - de plus de 28 ans)

- *Une attestation de prise en charge par une assurance des frais de maladie et de maternité*

L'Administration se réserve le droit de demander des pièces complémentaires si nécessaire